



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Geneva – Switzerland
www.ipu.org

Allocution du Président de l'Union interparlementaire (UIP)

M. Duarte Pacheco

**XXXIV Session
Assemblée régionale Europe (APF)
Barcelone, 24 octobre 2022**

Monsieur le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Mesdames, messieurs les parlementaires,
Chères participantes, chers participants,

Je voudrais vous remercier de m'avoir convié à la trente quatrième (**XXXIV**) session de votre assemblée régionale Europe. Je suis d'autant plus heureux d'être parmi vous aujourd'hui que l'UIP et l'APF partagent des intérêts et des objectifs communs et joignent leurs efforts pour relever les grands défis de notre temps.

Nous le savons tous, la démocratie et le respect des droits de l'homme vont de pairs – l'un ne peut exister sans l'autre. Or, aujourd'hui de nombreuses enquêtes mondiales indiquent que la confiance dans la démocratie, et plus particulièrement les systèmes mis en place, sont en déclin. Les citoyens sont déçus du fonctionnement de l'Etat, et doute de sa capacité à défendre leurs intérêts et leurs droits. Bref, un fort déficit de confiance qui nourrit une défiance grandissante et un sentiment de déconnexion entre citoyens et institutions de l'Etat.

De nombreux pays connaissent une dérive autoritaire, la tolérance recule, la liberté d'expression est de plus en plus menacée. L'inégalité entre les sexes persiste et la violence à l'égard des femmes et des filles demeurent une préoccupation majeure. La pandémie de COVID-19 a malheureusement exacerbé tous ces défis, notamment en creusant un fossé béant entre une infime minorité et la grande majorité qui elle semble être laissée pour compte. La pauvreté gagne du terrain et se fait plus endémique et les perspectives pour une amélioration de la situation semblent s'éloigner avec la guerre en Ukraine et les crises énergétique et alimentaires qu'elle engendre.

La rareté du blé et de certaines céréales - produites par l'Ukraine et la Russie en conflit – et dont dépendent beaucoup de pays, notamment en développement et les moins avancés, ramène la communauté internationale à la réalité d'une menace de l'insécurité alimentaire qu'alimente déjà le changement climatique avec ses corollaires de sécheresse, inondations.

L'inflation fait planer le spectre de la faim dans le monde et entraîne déjà des instabilités sociopolitiques dans beaucoup de pays, déconstruisant ainsi des années d'efforts dans le cadre de la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) et de la consolidation de la démocratie.

Nous notons également qu'au cours de ces dernières années, les parlementaires eux-mêmes sont de plus en plus ciblés dans l'exercice de leur fonction. Les chiffres que nous détenons confirment cette tendance et le défi qu'elle représente pour la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Mesdames,
Messieurs,

Ce sont là des défis majeurs et les parlements ont bien évidemment un rôle essentiel à jouer dans tout effort déployé en réponse. Pour l'Union interparlementaire, la présence de parlements forts, démocratiques, représentatifs de la volonté du peuple et engagé sur la scène tant nationale qu'internationale, est au cœur de toute réponse visant à renforcer l'exercice de la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme. Les parlements sont également au cœur de la réalisation des objectifs de développement durables auxquels tous les pays se sont engagés.

Nous ne le savons que trop bien, les droits de l'homme de par leur caractère transversal sont présents dans tous les compartiments de la vie des citoyens.

Le rôle du Parlement est dès lors crucial dans le relèvement de tous ces défis. En tant que législateur, ils transposent les normes internationales dans les législations internes et affectent les ressources conséquentes à leur mise en œuvre et dont ils devraient assurer l'effectivité à travers leur prérogative du contrôle de l'action du gouvernement.

Au vu de ce qui précède, l'UIP a mis en place une stratégie volontaire en vue d'accompagner des initiatives parlementaires liées à la promotion des droits de l'homme.

L'un des points clés de ce dispositif reste sans conteste la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Nous sommes convaincus que les parlements et les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies ont beaucoup à gagner à collaborer plus étroitement pour garantir une meilleure application des normes internationales relatives aux droits de l'homme au niveau national.

Depuis plusieurs années maintenant, l'UIP encourage donc les parlements à participer aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et à son Examen périodique universel (EPU). L'EPU est un mécanisme unique de dialogue basé sur une approche transparente et participative auxquels les parlements doivent prendre part. Il a été relevé que près de quatre-vingts pour cent des recommandations de l'EPU requièrent une intervention parlementaire, notamment législative, d'allocation de ressource et de contrôle de l'action gouvernementale. C'est dire la position éminemment stratégique qui est celle des parlements dans ce processus.

Dans cette optique, en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'UIP a organisé des séminaires régionaux visant à renforcer les capacités des parlementaires dans la promotion et à la protection des droits de l'homme. Nous encourageons et soutenons également les Parlements et parlementaires des pays examinés à contribuer aux différentes étapes du processus de l'EPU : de l'élaboration des rapports nationaux, à leur présentation

ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations au terme de l'examen. C'est en prenant une part active à toutes ces différentes étapes et en jouant de leurs prérogatives constitutionnelles en faveur des droits de l'homme que les Parlements pourront faire la différence et changer la vie des femmes et hommes qu'ils représentent.

Nous sommes donc très heureux de voir de plus en plus d'engagement des parlements dans l'EPU et la mise en place d'initiatives visant à renforcer cet engagement.

Dans le prolongement de cette dynamique, l'UIP, l'APF, l'OIF et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont joint leurs efforts pour élaborer un projet – appelé *projet francophone* – pour soutenir l'implication des parlements francophones au processus de l'Examen périodique universel.

Cette initiative, dont les objectifs sont en phase avec ceux de l'UIP, se veut en effet d'outiller les représentants du peuple dans l'exécution de leur mission qui est fortement sollicitée par le Conseil des droits de l'homme et son Examen périodique universel (EPU).

Depuis 2019, dans le cadre de ce projet, des parlementaires francophones qui ont été examinés ou sur le point de l'être sont conviés à des ateliers de formation à Genève en vue d'étudier des perspectives de leur implication dans ce processus de l'EPU.

Deux ans à peine, après son lancement, l'atelier francophone a déjà contribué au renforcement de capacités d'une quarantaine de parlements ici à Genève et à l'organisation de suivi à l'échelle nationale. Ces suivis nationaux ont permis d'une part de proposer des réponses spécifiques aux recommandations du Conseil des droits de l'homme faites à leur pays et, de l'autre, l'élaboration d'un plan d'action parlementaire d'implication au processus de l'EPU.

L'une des activités de ce projet a eu lieu récemment au Palais des Nations à Genève du 5 au 7 septembre 2022 et à laquelle ont pris part une cinquantaine de délégués.

Le projet OIF-UIP-APF et HCDH s'est enrichi d'une nouvelle dynamique avec l'organisation du sixième séminaire francophone le 6-7 septembre qui a défini de nouvelles directives visant à consolider les acquis du projet et à maximiser davantage l'implication des parlements francophones dans ce processus de l'EPU et des travaux du Conseil des droits de l'homme d'une manière générale. Nous nous réjouissons alors de poursuivre cette belle coopération avec l'APF, y compris les autres parties prenantes, dans le cadre de ce regain d'intérêt et de la redynamisation de nos aspirations communes.

Dans l'ensemble, de riches enseignements ont en effet été tirés des ateliers précédents organisés dans le cadre du projet francophone. Ils ont permis aux nombreux parlementaires francophones de se familiariser avec les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, de s'enrichir des expertises en matière promotion des droits de l'homme et d'implication aux travaux du Conseil des droits de l'homme, d'apprendre de bonnes expériences de leurs pairs, mais surtout d'exposer les difficultés auxquelles ils sont confrontés et d'en formuler des requêtes en matière d'assistance.

A cet égard, l'UIP a été ravie de répondre favorablement aux demandes de l'Assemblée nationale du Sénégal pour un suivi des questions relatives à l'EPU au niveau national ; de l'Assemblée nationale du Burkina Faso pour un soutien à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et suite auquel l'Assemblée nationale a ratifié le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, une des recommandations formulées au Burkina Faso au terme de son examen périodique.

Le 28 octobre, l'UIP accompagnera l'Assemblée nationale du Bénin dans son effort en faveur de la promotion des droits de l'homme y compris les droits de l'enfant conformément aux recommandations de l'EPU.

Suite à la réunion du mois de septembre, les parlements du Niger, de la Grèce et du Liban et du Rwanda ont exprimé le vœu de bénéficier d'une assistance au niveau national, sollicitation à laquelle l'UIP se fera le plaisir de répondre.

Ce sont là quelques soutiens que nous avons apportés et que nous apporterons.

Au nombre des innovations de ce projet conjoint, il est mis en place un réseau des parlementaires dont l'objectif est de faciliter les échanges et toute interaction en vue de promouvoir de bonnes pratiques et toute interaction entre les membres de ce réseau.

Comme mentionné plus haut dans mon intervention, la protection et la promotion des droits de l'homme des parlementaires forment également partie de la stratégie de l'UIP relative aux droits de l'homme. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires défend les cas de parlementaires dont les droits de l'homme sont violés. M. Cogolati, parlementaire de la Belgique et Vice-Président du Comité, vous fera une présentation sur la liberté d'expression. Il fera sans doute mention des actions de ce Comité.

Je souhaiterais ici saluer l'intérêt de l'APF aux activités du Comité pour une meilleure promotion des droits de l'homme des parlementaires qui demeure essentielle à l'exécution de leur mission. A travers d'un partage d'informations et d'une coordination et coopération renforcés, l'APF et notre Comité cherchent à avoir un plus grand impact dans des cas concrets afin que les parlementaires à risque soient mieux protégés.

Mesdames, Messieurs,

Chers participants,

Je voudrais me prévaloir de l'opportunité qui m'est offerte pour réitérer la disponibilité de l'UIP à consolider la coopération avec l'APF dans le cadre de notre communauté d'action en faveur des parlements et pour le bien-être des populations qu'ils représentent.

Je vous remercie de votre attention.